

Compte rendu de la séance du 24 mars 2021 à 20 h 00

Secrétaire(s) de la séance: Madame MOMBOUCHER Ghislaine

Monsieur COUTAREL Patrick, Madame MOMBOUCHER Ghislaine, Monsieur DUBREUIL Jean-Louis, Madame SOUMAGNAC Anne, Madame GRENIER Nathalie, Monsieur REBIERE Guillaume, Monsieur ROQUES Jean-François, Monsieur LAMURAILLE Thomas, Monsieur COILLOT Christophe, Madame CABARET Peggy, Madame VACHER Emilie, Monsieur MARSAT Claude, Madame DUPUI Peggy, Madame TESTUT Marie Hélène

Absent excusé :

Monsieur FOURESTEY Paul Marie

Ordre du jour:

CONSEIL MUNICIPAL séance ordinaire du 24 mars 2021 à 20h00 - Maison des Associations

I - DELIBERATIONS

- 1 - Approbation du compte de Gestion
- 2 - Vote du Compte Administratif
- 3 - Affectation du résultat
- 4 - Vote du budget 2021
- 5 - Vote des subventions aux associations
- 6 - Dotation FDAEC
- 7 - Dotation DETR
- 8 - Dotations Conseil Départemental
- 9 - Travaux en Régie
- 10 - Cartes cadeau Naissance

II - INFORMATIONS DIVERSES

III - QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 (DE_2021_012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COUTAREL Patrick, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle à l'unanimité, ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (DE_2021_013)

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire et présenté par Monsieur LAFFITTE Vincent, Conseiller de la Direction Régionale des Finances Publiques.
Après présentation du budget primitif, des décisions modificatives de l'exercice considéré et du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 166.83		205 585.00		208 751.83
Opérations exercice	90 817.94	106 196.78	522 421.93	647 098.50	613 239.87	753 295.28
Total	90 817.94	109 363.61	522 421.93	852 683.50	613 239.87	962 047.11
Résultat de clôture		18 545.67		330 261.57		348 807.24
Restes à réaliser	10 744.80	12 000.00			10 744.80	12 000.00
Total cumulé	10 744.80	30 545.67		330 261.57	10 744.80	360 807.24
Résultat définitif		19 800.87		330 261.57		350 062.44

Monsieur le Maire ayant quitté la salle après cette présentation, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DUBREUIL, Adjoint au Maire et doyen de l'assemblée,

1. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
3. Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 (DE_2021_014)

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- Satuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 330 261.57 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
205 585,00	124 676,57	330 261,57

2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé
3 166,83	1 296,84	4 463,67

Compte BP N+1
001

Restes à réaliser dépenses	10 744,80
Restes à réaliser recettes	12 000,00
Besoin réel (signe -)	0,00
Excédent réel (signe+)	5 718,87

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire			
Virement à l'investissement	0,00	Compte 1068	BP N+1
Affectation compl, en réserves	136 196,57	compte 1068	BP N+1
Report à nouveau créditeur	194 065,00	Compte 002	BP N+1
Déficit à reporter	0,00	Compte 002	BP N+1

VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 (DE_2021_015)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau annuel 2020 des rémunérations brutes des élus.

ETAT ANNUEL DES REMUNERATIONS BRUTES DES ELUS

ELUS	REMUNERATIONS BRUTES 2020			TOTAL
	Commune de Moullets et V.	CDC	USTOM	
DELGUEL Jean-Claude	5 834,10 €	4 535,04 €	2 128,07 €	12 497,21 €
	Maire jusqu'au 02/06/2020	Vice-président Finances	Vice-président	
CHENE Bruno	2 917,05 €	—	—	2 917,05 €
	1er Adjoint jusqu'au 02/06/2020			
TETELIN Catherine	2 917,05 €	—	—	2 917,05 €
	Adjoint jusqu'au 02/06/2020			
PIERENS Josette	1 166,80 €	—	—	1 166,80 €
	Conseillère déléguée jusqu'au 02/06/2020			
MOMBOUCHER Ghislaine	5 005,97 €	3 507,23 €	—	8 513,20 €
	Adjointe puis 1ère Adjointe	Vice-présidente Action sociale		
GRENIER Nathalie	7 290,87 €	—	—	7 290,87 €
	Conseillère municipale déléguée 2020			
COUTAREL Patrick	14 889,28 €	—	—	14 889,28 €
	Adjoint puis Maire à compter du 02/06/2020			
DUBREUIL Jean-Louis	4 877,30	—	—	4 877,30 €
	Adjoint depuis le 02/06/2020			
SOUMAGNAC Anne	4 354,37	—	—	4 354,37 €
	Adjointe depuis le 02/06/2020			
TOTAL	49 252,79 €	8 042,27 €		59 423,13 €

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses 281 240,24 € Recettes 281 240,24 €

Fonctionnement : Dépenses 758 685 € Recettes 758 685 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2021.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2021 (DE_2021_016) ANNULÉE remplacée par la DE_2021_30

FDAEC 2021 (DE_2021_017)

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental de la Gironde, réuni en assemblée plénière le 14 Décembre 2020 pour le Budget Primitif 2021 a voté les montants du FDAEC attribués à chaque canton girondin.

Les montants exacts n'ayant pas été communiqués, la délibération est mise en suspend.

SUBVENTION DETR - TRAVAUX AUX BATIMENTS SCOLAIRES (DE_2021_018)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux aux bâtiments scolaires :

- Ecole : Réparation et enduit total des façades et réparation des appuis de fenêtres.
- Cantine : Peinture des plafonds suite aux travaux réalisés en 2019 pour l'installation des trappes de visite des combles / Carreler les murs de l'espace de préparation des repas et de la pièce où sont nettoyés et préparés les légumes.
- Périscolaires : Remplacement et peinture des avants toits / Remplacement des menuiseries et volets / Réparation et enduit total des façades / Installation d'un évier.

Le coût de ces opérations a été estimé à 42 175.57 € HT soit 47 732.39 € TTC.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose qu'un dossier de demande de subvention soit déposé dans le cadre de la programmation 2021 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'octroi de la DETR 2021 à hauteur de 35% du montant HT : 14 761.45 €.

- Approuve le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES : Montant des travaux

Ensemble des travaux HT	42 175.57 €
TVA (20 %)	5 556.82 €
Total TTC des dépenses	47 732.39 € TTC

RECETTES

Subvention DETR 35 %	14 761.45 €
Subvention du Conseil Départemental	15 000.00 €
Autofinancement de la commune	17 970.94 € TTC
Total des recettes	47 732.39 € TTC

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de cette décision.

SUBVENTION DETR - TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS (DE_2021_019)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'équipements sportifs :

Installation d'un portail d'accès et clôture du stade / abris de touche / remplacement grillage des courts de tennis.

Le coût de cette opération a été estimé à 14 517.51 € HT soit 17 421.01 € TTC.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose qu'un dossier de demande de subvention soit déposé dans le cadre de la programmation 2021 de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'octroi de la DETR 2021 à hauteur de 35% du montant HT : 5 081.13€.

- Approuve le plan de financement de l'opération comme suit :

DÉPENSES : Montant des travaux

Ensemble des travaux HT	14 517.51 €
TVA (20 %)	<u>2 903.50 €</u>
Total TTC des dépenses	17 421.01 € TTC

RECETTES

Subvention DETR 35 %	5 081.13 €
Subvention du Conseil Départemental	3 484.20 €
Autofinancement de la commune	<u>8 855.67 € TTC</u>
Total des recettes	17 421.01 € TTC

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces destinées à la mise en oeuvre de cette décision.

SUBVENTION DETR AMENAGEMENT BOURG - RALENTISSEURS (DE 2021_020)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement du bourg avec la création de ralentisseurs sur les routes menant au bourg : Route du Milieu, Route de Roques, Route de Piquessègue et Route du Boursol.

Ces travaux visent à limiter la vitesse excessive des véhicules afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route, cyclistes et piétons, à proximité des bâtiments scolaires et sportifs.

Le coût de cette opération a été estimé à 18 928.25 € HT soit 22 713.90 € TTC.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose qu'un dossier de demande de subvention soit déposé dans le cadre de la programmation 2021 de la **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'octroi de la DETR 2021 à hauteur de 25% du montant HT : 4 732.06 €.

- Approuve le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES : Montant des travaux

Ensemble des travaux HT	18 928.25 €
TVA (20 %)	<u>3 785.65 €</u>
Total TTC des dépenses	22 713.90 € TTC

RECETTES

Subvention DETR 25 %	4 732.06 €
Subvention du Conseil Départemental	9 085.56 €
Autofinancement de la commune	<u>8 896.28 € TTC</u>
Total des recettes	22 713.90 € TTC

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces destinées à la mise en oeuvre de cette décision.

TRAVAUX EN REGIE 2021 (DE 2021_021)

Considérant que certains travaux d'entretien, de réparation ou d'aménagement des bâtiments communaux peuvent être réalisés par les soins du personnel technique communal,

Vu que le montant des travaux devant être réalisés, sous forme de travaux en régie, s'élève à 23 000 € pour l'exercice 2021, détaillés comme suit :

- Aménagement de fossés pour écoulement des eaux _____ 20 000 €
- Installation de la clôture du foot _____ 2 000 €
- Hydrofuge murs Eglise _____ 1 000 €

Considérant qu'il convient en conséquence d'ouvrir la ligne budgétaire correspondante,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de faire réaliser en régie les travaux détaillés ci-dessus d'un montant de 23 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces destinées à mener à bien cette opération.

TRAVAUX BÂTIMENTS SCOLAIRES - SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (DE 2021_023)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux aux bâtiments scolaires :

- Ecole : Réparation et enduit total des façades et réparation des appuis de fenêtres.
- Cantine : Peinture des plafonds suite aux travaux réalisés en 2019 pour l'installation des trappes de visite des combles / Carreler les murs de l'espace de préparation des repas et de la pièce où sont nettoyés et préparés les légumes.
- Péri-scolaire : Remplacement et peinture des avants toits / Remplacement des menuiseries et volets / Réparation et enduit total des façades / Installation d'un évier.

Le coût de ces opérations a été estimé à 42 175.57 € HT soit 47 732.39 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du soutien à l'enseignement du 1er degré.

Les travaux sont subventionnables à hauteur de 50% du montant de travaux plafonné à 25 000€, subvention majorée par le CDS au taux de 1.20, soit 15 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve ces travaux et le plan de financement

DEPENSES : Montant des travaux

Ensemble des travaux HT	42 175.57 €
TVA (20 %)	5 556.82 €
Total TTC des dépenses	47 732.39 € TTC

RECETTES

Subvention du Conseil Départemental	15 000.00 €
Subvention DETR 35 %	14 761.45 €
Autofinancement de la commune	17 970.94 € TTC
Total des recettes	47 732.39 € TTC

- autorise le maire à solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental majorée par le CDS au taux de 1.20, soit un montant total 15 000 € ;

- autorise le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL- RALENTISSEURS (DE 2021_024)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement du bourg avec la création de ralentisseurs sur les routes menant au bourg : Route du Milieu, Route de Roques, Route de Piquessègue et Route du Boursol.

Ces travaux visent à limiter la vitesse excessive des véhicules afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route, cyclistes et piétons, à proximité des bâtiments scolaires et sportifs.

Le coût de cette opération a été estimé à 18 928.25 € HT soit 22 713.90 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aménagements et équipements publics.

Les travaux sont subventionnables à hauteur de 40% du montant de travaux (plafonné à 20 000€), subvention majorée par le CDS au taux de 1.20, soit 9 085.56€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve ces travaux et le plan de financement de l'opération comme suit :

DÉPENSES : Montant des travaux	
Ensemble des travaux HT	18 928.25 €
TVA (20 %)	3 785.65 €
Total TTC des dépenses	22 713.90 € TTC

RECETTES	
Subvention du Conseil Départemental	9 085.56 €
Subvention DETR 25 %	4 732.06 €
Autofinancement de la commune	8 896.28 € TTC
Total des recettes	22 713.90 € TTC

- autorise le maire à solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental majorée par le CDS au taux de 1.20, soit un montant total 9 085.56 € ;

- autorise le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces destinées à la mise en oeuvre de cette décision.

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - PARKING (DE_2021_025)

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés en 2006 pour la création d'un parking à l'école et explique aujourd'hui la nécessité de refaire ce parking ainsi que celui du stade pour améliorer les conditions de circulation.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 19 418 € HT.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que ces travaux sont éligibles pour l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental, dans le cadre de la "Voirie et Sécurité", à hauteur de 40%, montant des travaux plafonné à 20 000 €, majoré du CDS au taux de 1.20.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 9 320.64 € selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES : Montant des travaux	
Ensemble des travaux	19 418 €
TVA (20 %)	3 883.60 €
Total TTC des dépenses	23 301.60 € TTC

RECETTES	
Subvention du Conseil Départemental	9 320.64 €
Autofinancement de la commune	13 980.96 €
Total des recettes	23 301.60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve ces travaux et le plan de financement ;

- autorise le maire à solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental majorée par le CDS au taux de 1.20, soit un montant total de 9 320.64 € ;

- autorise le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL- REFECTION ROUTE DE ROQUES (DE_2021_026)

Monsieur le Maire rappelle les dégâts sur la voirie communale constatés pendant et après l'hiver.

Il informe le Conseil Municipal du projet de réfection de la Route de Roques

Les travaux de cette route doivent être entrepris le plus rapidement possible afin de garantir la sécurité des usagers empruntant cette voie et celle des riverains.

Le coût de cette opération a été estimé à 22 227.50 € HT soit 26 673.00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aménagements et équipements publics.

Les travaux sont subventionnables à hauteur de 35% du montant de travaux, subvention majorée par le CDS au taux de 1.20, soit 9 335.55 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve ces travaux et le plan de financement de l'opération comme suit :

DÉPENSES : Montant des travaux	
Ensemble des travaux HT	22 227.50 €
TVA (20 %)	4 445.50 €
Total TTC des dépenses	26 673.00 € TTC

RECETTES	
Subvention du Conseil Départemental	9 335.55 €
Autofinancement de la commune	17 337.45 € TTC
Total des recettes	26 673.00 € TTC

- autorise le maire à solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental majorée par le CDS au taux de 1.20, soit un montant total 9 335.55 € ;

- autorise le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces destinées à la mise en oeuvre de cette décision.

TRAVAUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (DE 2021_027)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'équipements sportifs au stade de foot et aux courts de tennis :

-Remplacement du grillage des courts de tennis,

-Installation d'abris de touche au stade,

-Installation d'une clôture au stade (travaux réalisés en régie) et l'aménagement de l'entrée du stade pour interdire l'accès aux vélos et motos sans empêcher l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le coût de ces opérations a été estimé à 14 517.51 € HT soit 17 421.01 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du soutien aux équipements sportifs.

Les travaux sont subventionnables à hauteur de 20% du montant de travaux , subvention majorée par le CDS au taux de 1.20, soit 3 484.20 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve ces travaux et le plan de financement

DÉPENSES : Montant des travaux	
Ensemble des travaux HT	14 517.51 €
TVA (20 %)	2 903.50 €
Total TTC des dépenses	17 421.01 € TTC

RECETTES	
Subvention du Conseil Départemental	3 484.20 €
Subvention DETR 35 %	5 081.13 €
Autofinancement de la commune	8 855.68 € TTC
Total des recettes	17 421.01 € TTC

- autorise le maire à solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental majorée par le CDS au taux de 1.20, soit un montant total 3 484.20 € ;

- autorise le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

CARTES CADEAU pour NAISSANCES - 2021 (DE_2021_028) ANNULÉE remplacée par la DE_2021_31

SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL - ACCESSIBILITÉ BÂTIMENTS COMMUNAUX (DE 2021_029)

Les bâtiments communaux sont fréquentés par les enfants scolarisés, par les administrés ou encore par les différentes associations communales et doivent être aux normes des directives et obligations liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou souffrant de handicap.

Monsieur le Maire rappelle le diagnostic d'Octobre 2010, l'agenda d'accessibilité de septembre 2015 et les travaux réalisés depuis 2017 par la commune pour améliorer l'indice d'accessibilité des bâtiments communaux.

Pour cette année, il est prévu un constat des non-conformités réalisé par un maître d'oeuvre et des travaux pour un coût estimés à 6 988.90 € HT.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que ces travaux sont éligibles pour l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental, dans le cadre de la "Voirie et Sécurité", à hauteur de 40%, montant des travaux plafonné à 20 000 €, majoré du CDS au taux de 1.20.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 3 354.67 € selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES : Montant des travaux

Ensemble des travaux	6 988.90 €
TVA (20 %)	3 744.00 €
Total TTC des dépenses	8 386.68 € TTC

RECETTES

Subvention du Conseil Départemental	3 354.67 €
Autofinancement de la commune	5 032.01 €
Total des recettes	8 386.68 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve ces dépenses et le plan de financement ;
- autorise le maire à solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental majorée par le CDS au taux de 1.20, soit un montant total de 3 354.67 € ;
- autorise le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2021 (DE 2021_030)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'octroyer des subventions aux différentes associations afin de les aider dans leur fonctionnement.

Le montant proposé pour chacune des associations pour 2021, s'élève à :

- ACCA	850 €
- Football Club	1 300 €
- Boule d'Argent	850 €
- Club du 3ème Age	650 €
- Tennis Club	500 €
- Les Amis de l'Eglise	850 €
- Anciens combattants Pujols	150 €
- Secours Populaire Français	120 €
- Les restos du cœur	200 €
- USC Rugby	200 €
- Rowing club Castillon	150 €
- Club de Loisirs	800 €
- Frelons asiatiques	200 €
- Jeunes Pompiers	400 €
- FNACA	150 €
- Canoë Kayak	200 €
- Parchemin	150 €
- Divers	3 280 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le versement de ces différentes subventions, sous réserve de la production des bilans, statuts transmis par les associations,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision et demande que les crédits nécessaires soient inscrits au budget..

DE 2021 031 Cartes CADEAU pour Naissance

Nous avons régulièrement des naissances sur la commune : Mr le Maire souhaite remettre à cette occasion une gratification aux nouveaux parents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal ce jour de la naissance de :

- Samuel ALARD né le 12 février 2021,
- Enzo DE PAEP PIERS né le 16 février 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'offrir :

- une carte cadeau d'une valeur de 50 euros à Mme et Mr ALARD pour la naissance de leur fils.
- une carte cadeau d'une valeur de 50 euros à Mme et Mr DE PAEP PIERS pour la naissance de leur fils.

La décision de remettre un chèque cadeau aux parents est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Plan Communal de Sauvegarde sera repris dans le courant du 2ème semestre 2021.
- Concernant le Livret de Bienvenue (présentation d'une première ébauche par Emilie VACHER) : le dossier suit son cours.
- Il est présenté un projet d'implantation photovoltaïques : l'ensemble du Conseil n'y est pas favorable.
- Application PANNEAU POCKET : elle va être mise en place prochainement.
- Concernant l'Avenue de la Dordogne : on reste en attente des documents à venir d'EPIDOR et du Conseil Départemental : 1 devis pourrait être demandé en ce qui concerne l'étude de sol. Pour avancer sur ce problème il est envisagé un comité de soutien avec les riverains.
- Conseil des enfants : le Conseil Municipal va y réfléchir. Claire doit nous indiquer comment cela fonctionne (démarches, coûts, etc).
- Jeux pour enfants dans le bourg : il faut voir les différents jeux existants (création d'une commission pour les jeux : Peggy CABARET, Nathalie GRENIER, Peggy DUPUI, Emilie VACHER, Marie Hélène TESTUT). La ligne budgétaire est de 3000€.
- Cantine : pour surseoir au non-paiement il est envisagé de faire des exclusions : idée à voir au prochain conseil municipal (entre temps voir avec Jean-François et Mr LAFITTE).
- Garderie : une réflexion est portée sur la mise en place d'une garderie, et voire à quel coût ?
- En ce qui concerne les contrôles pour présence de termites lors de la vente de bien il n'y a pas lieu de prendre un arrêté communal en ce sens.
- Jean-François ROQUES expose le projet d'accompagnement éducatif gratuit des enfants du CP au CM2 (études et soutien scolaire).

QUESTIONS DIVERSES

- Il convient de voir les articles qui seront mis dans le journal du mois prochain.
- Ghislaine donne une information en ce qui concerne un projet "BrassBand3" (CDC).
- Le rapport DASEN a été réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.